

Odontoiatria 21.1 La facturation des actes dentaires

La fatturazione degli atti dentali



1. Quel élément est essentiel lors du premier contact avec un patient handicapé ?
 - a. Le choix de la musique dans la salle d'attente
 - b. La présence d'un grand parking devant le cabinet
 - c. La première consultation et la prise de contact
 - d. La durée très courte de la consultation
2. À quoi sert principalement le questionnaire préalable ?
 - a. Mieux connaître l'aspect médical et les habitudes de vie du patient
 - b. Tester le niveau de français du patient
 - c. Vérifier si le patient a payé la consultation précédente
 - d. Choisir le jour de la prochaine consultation

1-c 2-a

2. Leggi il dialogo e rispondi alle domande.

Le dentiste a des questions sur la CCAM

Il dentista ha delle domande sulla CCAM

- Le dentiste:** J'ai quelques doutes sur certains actes de la CCAM. Vous pouvez m'expliquer ?
(Ho qualche dubbio su alcuni interventi della CCAM. Me li può spiegare?)
- L'assistante:** Bien sûr, docteur. Lesquels ?
(Certo, dottore. Quali?)
- Le dentiste:** D'abord, le coiffage pulpaire. Comment ça se facture ?
(Innanzitutto, il medicazione della polpa. Come si fattura?)
- L'assistante:** C'est le recouvrement d'une pulpe exposée. C'est un acte séparé du composite et il est totalement remboursé par la Sécurité sociale.
(È il rivestimento di una polpa esposta. È un atto separato dal composito ed è totalmente rimborsato dalla Previdenza sociale.)
- Le dentiste:** Très bien. Et le supplément pour les patients sous anticoagulants ?
(Molto bene. E il supplemento per i pazienti in trattamento anticoagulante?)
- L'assistante:** Vous l'ajoutez lors d'une extraction. Il compense le temps d'hémostase et il est aussi remboursé.
(Lo si aggiunge durante un'estrazione. Compensa il tempo di emostasi ed è anch'esso rimborsato.)
- Le dentiste:** D'accord. Et le supplément pour les patients dits « spéciaux » ?
(D'accordo. E il supplemento per i pazienti cosiddetti "speciali"?)
- L'assistante:** Il concerne les handicaps sévères ou les troubles qui empêchent la coopération. Il est remboursé si c'est bien justifié dans le dossier du patient.
(Riguarda disabilità gravi o disturbi che impediscono la collaborazione. Viene rimborsato se è ben giustificato nella cartella del paziente.)
- Le dentiste:** Et pour retirer un corps étranger dans un canal radiculaire ?
(E per rimuovere un corpo estraneo da un canale radicolare?)

- L'assistante:** L'ablation d'un corps étranger est un acte à part. Le tarif est libre, il est fixé par la clinique. *(La rimozione di un corpo estraneo è un atto a parte. La tariffa è libera, la fissa la clinica.)*
- Le dentiste:** Et la Sécurité sociale rembourse quelque chose pour l'ablation d'un corps étranger ? *(E la Previdenza sociale rimborsa qualcosa per la rimozione di un corpo estraneo?)*
- L'assistante:** Non, pas pour cet acte. Mais la mutuelle peut couvrir une partie, selon le contrat du patient. *(No, non per questo atto. Ma la mutua può coprire una parte, a seconda del contratto del paziente.)*
- Le dentiste:** Donc il faut prévenir le patient. *(Quindi bisogna avvisare il paziente.)*
- L'assistante:** Oui, il faut toujours annoncer le prix et vérifier sa mutuelle avant de programmer l'acte. C'est important pour le consentement éclairé. *(Sì, bisogna sempre comunicare il prezzo e verificare la sua mutua prima di programmare l'intervento. È importante per il consenso informato.)*

1. Que dit l'assistante à propos du coiffage pulpaire ? *(Cosa dice l'assistente riguardo alla medicazione della polpa?)*
- a. C'est toujours gratuit, il n'a pas de code CCAM. b. C'est un acte séparé du composite et totalement remboursé.
- c. C'est un acte que la Sécurité sociale ne rembourse jamais. d. C'est un supplément réservé aux patients avec handicap.
2. Pourquoi le dentiste doit-il prévenir le patient avant l'ablation d'un corps étranger ? *(Perché il dentista deve avvisare il paziente prima della rimozione di un corpo estraneo?)*
- a. Parce que le Code de déontologie interdit d'annoncer les prix. b. Parce que l'acte est obligatoire pour les patients sous anticoagulants.
- c. Parce que la mutuelle rembourse toujours l'acte à 100 %. d. Parce que l'acte n'est pas remboursé par la Sécurité sociale et le tarif est libre.

1-b 2-d